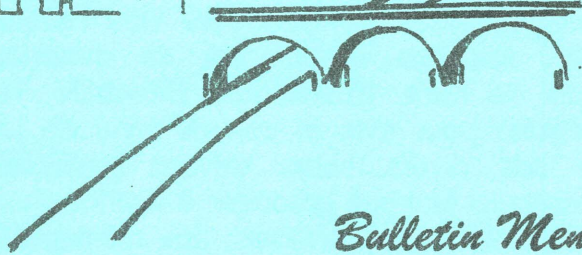


# Entre Nous



COMMUNE  
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

*Bulletin Mensuel d'Information*

MARS 1999 N°374





## EN DIRECT DU CONSEIL

Les élus étaient réunis sous la présidence de M. JACQUEL, Maire, le vendredi 26 février 1999 (Excusés : R. ERHARD, R. HIRTZ, J. ZINUTTI). Ils ont examiné les dossiers suivants inscrits à l'ordre du jour :

### 1 - Achats pour l'école :

L'apprentissage d'une langue vivante étrangère dès l'école primaire et dès cette année, implique l'acquisition de matériel supplémentaire. A la demande de Mme BERNARD, Directrice, le Conseil d'Ecole ayant été consulté pour avis et compte tenu de la configuration des locaux et des divers cours devant pratiquer l'apprentissage, le Conseil autorise le Maire à procéder à l'achat d'un téléviseur couleur, d'un magnétoscope et de chaises, aux meilleures conditions pour la commune. La dépense sera inscrite au budget 1999.



### 2 - Intercommunalité :

Le Conseil était appelé à se prononcer sur le principe de l'évolution du S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) du Pays de BACCARAT devenu obsolète et pratiquement sans objet vers une forme plus moderne de coopération, à fiscalité propre : la Communauté de Communes.

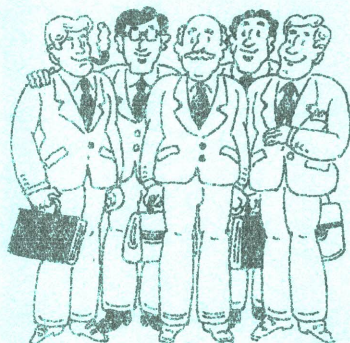
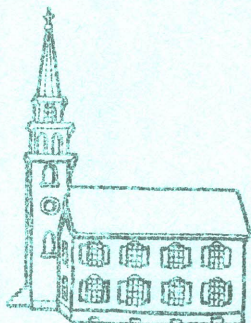
Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à la création de cette Communauté de Communes, si possible au 01/01/2000. Il demande au groupe de travail d'élaborer, en liaison avec les acteurs délégués de la Commune au S.I.V.O.M. (Maire, Marie Thérèse GEORGES, titulaires et Michel GEORGES, suppléant) un projet de statuts avec définition des compétences et de la représentativité. Il se prononcera alors officiellement sur ce texte et sollicitera du représentant de l'Etat la création de la Communauté de Communes.

Bien évidemment, nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier et des incidences fiscales qui en découleront pour vous, au fur et à mesure de son avancement.

### 3 - Horloge de l'Eglise :

Le mécanisme est à bout de souffle et les pannes sont fréquentes entraînant des dépenses importantes de remise en état par des Entreprises spécialisées (gorges des poulies usées entraînant des sorties du câble qui se bloque entre la poulie et son support, jeu dans les tringleries lesquelles se déforment malgré les graissages, contrepoids de 300 kg à remonter 2 fois par semaine à la manivelle, etc...).

Actuellement, seules les sonneries à caractère religieux sont électrifiées mais commandées manuellement. Il est donc possible de déclencher une sonnerie religieuse en même temps que la sonnerie des heures, cette opération provoquant alors une panne générale du système.





Le Conseil décide en conséquence d'électrifier l'ensemble de l'installation et après consultation de deux Entreprises spécialisées, accepte le projet de la Sté CHRETIEN de VANDOEUVRE (13.661 F H.T. soit 16.475 F T.T.C.). Il sollicite une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation Globale d'Equipeement 2<sup>ème</sup> part et charge le Maire de constituer le dossier utile.



#### 4 - Acquisitions foncières :

Le Conseil décide d'acheter divers terrains qui ont été proposés à la Commune par leur propriétaire. A savoir :

- 11 ares à la "Grande Fin"
- 15 ares "Fin des Boules"
- 4 ares à Fagnoux
- 8 ares à la "Grande Fin"

Le Conseil décide également que ces achats seront réalisés par la procédure de l'acte administratif afin d'éviter les frais de notaire et il charge le Maire de la rédaction, de la signature des dits actes qui seront transmis pour publicité à la Conservation des Hypothèques à LUNEVILLE.

#### 5 - Vente des grumes de hêtre :

La vente aura lieu le 11 mars 1999 à BACCARAT. La Commune propose deux lots à la vente :

- article 2106 : parcelle 6 : 150 grumes catégorie B et C pour 185 m<sup>3</sup>
- article 2107 : parcelles 9, 18 et 24 : 102 grumes catégories C + S pour 82 m<sup>3</sup>



#### 6 - Association Départementale des Maires :

Le Président donne lecture de la lettre du 20/01/1999 de l'Association des Maires de Meurthe et Moselle, à laquelle appartient la commune comme d'ailleurs 591 d'entre elles sur 594 dans le département, sollicitant le versement exceptionnel d'une somme de 1.160 F (2 F par habitant) en 1999 afin de créer la "Maison des Maires" à LAXOU. Eu égard aux services très nombreux rendus par l'Association aux élus (service juridique, service eau et assainissement, formation et information des élus, etc...) le Conseil décide le versement de cette somme dont le caractère exceptionnel non renouvelable est précisé.



#### 7 - Impôts locaux 1999 :

Pour 1999, la base d'imposition de la taxe professionnelle passe de 1.192.660 F en 1998 à 955.000 F ce qui conduit à une diminution notable de la part revenant à la commune, pour cet impôt. Par ailleurs, le total des allocations compensatrices versées par l'Etat à la commune pour allègement divers ou suppressions fiscales décidées par les Pouvoirs Publics baissent de 2.146 F par rapport à 1998.

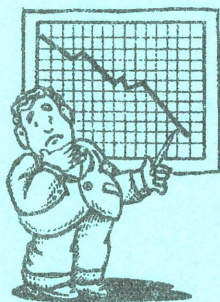
Malgré cette situation plus difficile en 99 que l'an passé, les élus bien conscients des précarités du moment pour nombre de foyers





décident de limiter la hausse des impôts entrant dans les caisses communales à 2%.

Il vote les taux ci-après avec pour chacun d'eux la somme totale versée :



- Taxe d'habitation : taux : 5,52 somme totale attendue en 99 : 108.192 F.

- Foncier bâti : taux : 6,61 somme totale attendue en 99 : 85.467 F.

- Foncier non bâti : taux : 19,20 somme totale attendue en 99 : 14.784 F.

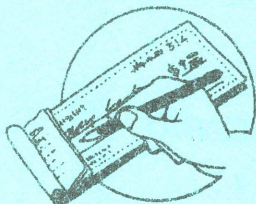
- Taxe professionnel : taux : 9,92 somme totale attendue en 99 : 94.736 F.

Soit un total de 303.179 F.

A noter que l'an passé le total encaissé était de 311.483 F soit pour 1999 un manque à gagner budgétaire de 8.304 F.

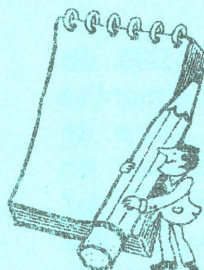
#### 8 - Remboursement :

Le Conseil autorise le Maire à mettre en paiement le chèque de 482,40 F concernant le remboursement d'un démarreur pour la camionnette communale achetée d'occasion mais en garantie, auprès de M. COMIOTTO. Ce démarreur est tombé en panne et le vendeur n'a pu en fournir un autre, compte tenu de la vétusté de la camionnette (17 ans !).



#### 9 - Remembrement :

A l'intérieur du périmètre à remembrer, divers chemins ruraux sont concernés (soit suppression, soit modification, soit conservation). Le géomètre remembreur a soumis aux élus ses propositions. Le Conseil a décidé les dispositions ci-après :



##### \* Chemins conservés :

- . Chemin du Petit Paris
- . Chemin des Fourasses (début)
- . Rue des Acacias
- . Chemin de la Hazèle

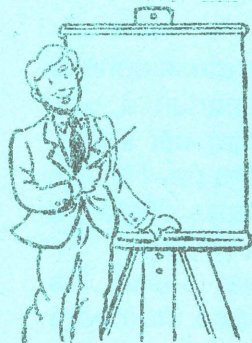
Le chemin de la Basse Le Loup qui permet l'accès au captage alimentant en eau la fontaine des Hayottes est proposé par le géomètre pour être supprimé.

Le Conseil refuse cette proposition et confirme la décision de le conserver.

##### \* Chemins modifiés :

Il s'agit d'apporter quelques améliorations légères et le plus souvent un élargissement de l'emprise.

- . Chemin du Passage des Vaches
- . Chemin de la Roche Perry
- . Chemin de Grandrupt (début)
- . Chemin du Pré de la Fête
- . Chemin du Pont





### 11 - Station d'épuration (boues) :

Le problème du traitement des boues de la future station d'épuration est d'ores et déjà posé et diverses formules sont à étudier afin de trouver la formule la moins mauvaise et si possible la moins onéreuse. Le problème est très complexe et la réglementation en vigueur impose une "traçabilité" rigoureuse et contraignante.

En conséquence, le Conseil :

- décide qu'une étude préalable est indispensable,
- note qu'une aide financière de 80 % sur le coût hors taxe de cette étude sera apportée par l'Agence Rhin Meuse,
- charge le Maire de prendre contact avec le Responsable de la Mission Recyclage Agricole des boues à la Chambre d'Agriculture,
- note qu'il conviendra d'établir un cahier des charges et que celui-ci devra être validé par la Mission boues et l'Agence de l'Eau,
- charge le Maire d'organiser le moment venu la mise en concurrence des bureaux d'étude spécialisés.

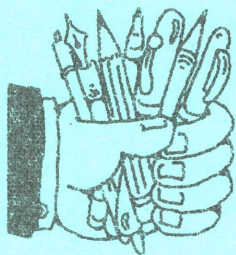


### **RECENSEMENT**

Nous vous rappelons que le recensement de la population française aura lieu à partir du 08 mars 1999.

Par arrêté du Maire, en date du 05 janvier 1999, M. Patrick BERNARD - 12, rue d'Alsace à Thierville sur Meurthe a été nommé agent recenseur.

Merci de l'accueil que vous lui réserverez le moment venu, lorsqu'il se présentera à votre domicile.



### **RAMASSAGE DES MONSTRES**

La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu :

le vendredi 16 avril 1999

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

### **O.P.A.H.**

La prochaine permanence de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aura lieu en Mairie :

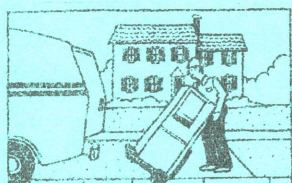
Le vendredi 26 mars de 15h15 à 16h00

O.

P.

A.

H.

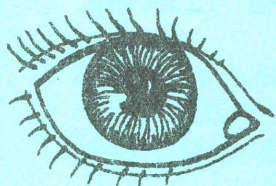




**CLIN D'OEIL**

- Un brave militaire sirote un apéritif à la terrasse d'un café lorsque passe un colonel. Le soldat se lève et salue. Le Gradé le félicite :

- \* Très bien. Repos ! Vous avez reconnu mon grade ?
- \* Oui, mon colonel.
- \* Bien. Et vous savez ce que ça commande un colonel ?
- \* Ce que vous voulez mon colonel. Mais pour moi ce sera un autre Martini.



- Un général passe devant un soldat qui ne le salue pas. Furieux, il l'apostrophe :

- \* Je suis général. Vous ne savez pas que vous devez saluer un général ?
- \* Si mon général, mais je n'avais pas envie.
- \* Ah bon . J'avais peur que vous soyez fâché !

- Le pape s'adresse à ses cardinaux :

- \* J'ai deux nouvelles à vous annoncer, dit-il. Une bonne et une mauvaise. La bonne, c'est que Dieu m'a téléphoné.
- \* Ah ! s'exclament les cardinaux.
- \* Oui, mais la mauvaise ajoute le Saint Père, c'est qu'il a appelé de LA MECQUE !

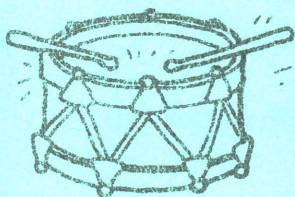
**PROCHAINES MANIFESTATIONS**

07 mars	Carnaval des enfants	Foyer Rural	Foyer Rural	Thiaville
14 mars	Repas des Aînés	Ass. Familiale	Foyer Rural	Thiaville
20 mars	Défilé carnavalesque			Thiaville
27 mars	Course Terre d'Avenir	A.C.E.	Annexe F.R.	Thiaville
10 avril	Repas dansant	R.C.M.	Foyer Rural	Thiaville
10 avril au 24 avril	Ruche enfantine	Jeunesse Loisirs	Annexe F.R.	Thiaville

**A SAVOIR**

Nous vous rappelons les horaires autorisés par l'arrêté préfectoral relatif au bruit :

- la semaine : 8h00 → 20h00
- le samedi : 9h00 → 12h00
- 15h00 → 19h00
- le dimanche : 10h00 → 12h00



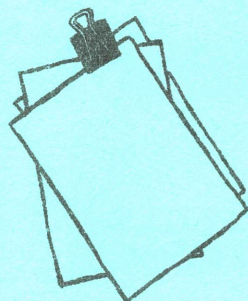


**EMPLOIS**

La Société TRANSCOM Europe, spécialisée dans la prestation de services par téléphone, a annoncé l'implantation d'un centre de téléphonie à Raon l'Etape, sur le P.A.R.T. (Parc d'Activités Raon Thiaville) plus précisément. Ce centre sera opérationnel au début du second semestre 1999 avec 115 emplois à la clé en incluant le personnel administratif. Les conditions de recrutement souhaitées sont les suivantes :

- bac + 2
- sensibilité commerciale
- connaissance d'une langue étrangère (notamment l'anglais)
- candidatures à faire parvenir à : A.N.P.E.

3, rue des fusillés  
88100 SAINT DIE

**ETUDIANTS ET FUTURS BACHELIERS**

Nous vous informons que les demandes de bourse et de logement pour la prochaine rentrée universitaire doivent se faire, par Minitel ou sur Internet, du 15 janvier au 30 avril 1999.

Par Minitel : 3614 CROUSLOR  
Sur Internet : [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)  
ou : [des.ac-paris.fr](http://des.ac-paris.fr)

**DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN**

"Femmes de 50 à 69 ans, n'hésitez pas à passer votre mammothest gratuitement chez le radiologue de votre choix."

C'est le message lancé par les Caisses d'Assurances Maladie de Meurthe et Moselle aux femmes qui ont reçu ou vont recevoir leur prise en charge pour un mammothest.

Rappelons que le mammothest est une radiographie des seins rapide, indolore et simplifiée qui a pour but de dépister le cancer à son tout début, et d'augmenter ainsi les chances de guérison.

Depuis juillet 1996, début de la campagne de dépistage du cancer du sein, 24.000 mammothests ont été réalisés en Meurthe et Moselle. Ainsi, dans la population concernée, une femme sur deux a pu bénéficier du mammothest. Mais ces chiffres doivent encore progresser pour accroître l'efficacité de cette campagne.





Pour tout renseignement, contacter l'Association pour la Promotion et l'Organisation du Dépistage du Cancer du Sein (APODCS). Tél. : 03.83.44.87.08.

## ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

### JEUNESSE LOISIRS :

L'Association propose pour les enfants de 4 à 11 ans un C.L.S.H. (de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00), capacité d'accueil maximum : 25 enfants.

La garderie fonctionnera comme à l'habitude de 07h30 à 09h00, de 11h30 à 12h00 et de 17h00 à 18h00 (5 F la prestation).

Quant à la cantine, elle ne fonctionnera qu'en fonction des demandes concrètes avant le début du centre.

Pour les enfants qui ont entre 3 et 4 ans, veuillez prendre contact avec les responsables qui prendront les inscriptions par ordre d'arrivée (règlement de la 1<sup>ère</sup> semaine à l'inscription).

Pour inscrire vos enfants, contactez :

- |               |                       |
|---------------|-----------------------|
| - Mme ZINUTTI | Tél. : 03.83.71.40.55 |
| - M. THIRIET  | Tél. : 03.83.71.43.54 |
| - M. THIRION  | Tél. : 03.83.71.42.11 |



### COMITE DES FETES :

Vide grenier dimanche 16 mai 1999

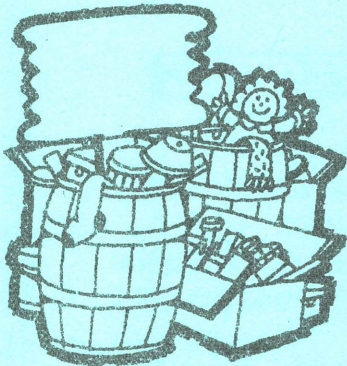
Il est possible de vous inscrire dès à présent auprès de Madame HYPOLITE (Tél. : 03.83.71.40.83) ou de Madame ZINUTTI (Tél. : 03.83.71.40.55) ; pour ce faire vous devez leur remettre :

- 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
- la liste des objets à vendre,
- le chèque de règlements des mètres linéaires souhaités.  
(prix au mètre linéaire : 20 francs).

Les personnes de THIAVILLE habitant les rues concernées par le vide-grenier et souhaitant s'inscrire pourront bien entendu exposer devant chez elles.

Les rues concernées sont les suivantes :

- rue de la Libération
- rue de la Gare
- rue des Vosges
- rue Pierre Pierron
- rue de l'Eglise.





Concours PHOTOS CARTES POSTALES :

Du nouveau pour ce concours : toutes les personnes possédant des photos du village pourront les déposer :

- soit en Mairie sous enveloppe marquée "Concours Photos - Cartes Postales",

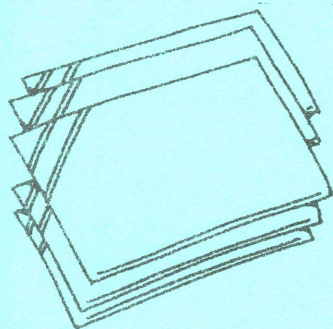
- soit aux responsables suivants :

\* Mme HYPOLITE

\* Mme ZINUTTI

\* M. THIRIET

jusqu'au 30 septembre 1999.



Les photos seront rendues à leurs propriétaires après le concours (n'oubliez pas d'inscrire vos coordonnées au dos de vos photos).

Pour plus de facilité, le choix de chacun se fera sur une même journée à l'aide de bulletin lors de la future journée "portes ouvertes" organisée par la Municipalité qui se déroulera en septembre ou octobre.

En attendant, il vous est toujours possible de découvrir les premières photos concernées par ce concours, exposées au Foyer Rural lors de votre passage dans cette salle.

FOYER RURAL : Carnaval

Pour le carnaval des enfants, un défilé ainsi qu'un spectacle de marionnettes sont organisés au Foyer Rural de THIAVILLE SUR MEURTHE le dimanche 07 mars 1999. Le défilé débutera à 14h00 devant la Mairie. Le spectacle est prévu pour 15h30 à la salle du Foyer Rural.

Nous vous attendons avec impatience. Venez nombreux.

RADIO CANAL MYRTILLE :

R.C.M. prépare la fête de l'été et de la musique qui aura lieu le dimanche 20 juin 1999 à THIAVILLE. Un appel est lancé à toutes les associations du village et des environs afin d'élargir cette manifestation. Des stands gratuits sont prévus pour chaque association.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à prendre contact auprès de M. BOUDRY ou Mme HUMBERT au 03.83.71.42.08 de 11h00 à 17h00 du lundi au vendredi.



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



DIRECTION RÉGIONALE DES IMPÔTS  
BRIGADE RÉGIONALE TOPOGRAPHIQUE  
Centre d'Affaires Libération  
4, rue de la Foucotte  
Case Officielle 3330  
54014 NANCY CEDEX  
Téléphone : 03 83 93 25 45  
Télécopie : 03 83 97 02 99

## COMMUNIQUÉ.

Des opérations de levé cadastral vont être entreprises dans la commune  
de THIAVILLE

Les travaux seront exécutés en utilisant des photographies prises d'avion.

Avant la prise de vues, qui aura lieu vers le 27-2-1999, de nombreux signaux seront placés sur le sol. Ces signaux sont constitués par des plaquettes blanches de forme carrée. Ils seront implantés, dans la plupart des cas, en limite de parcelles ou de chemins.

Afin de ne pas compromettre la réussite des opérations, il est demandé instamment à la population de respecter les signaux, c'est-à-dire de les préserver non seulement de toute mutilation ou dégradation, mais encore de les laisser rigoureusement à leur emplacement et dans la position où ils ont été implantés.

Au cas où le déplacement ou la disparition d'une plaquette serait constaté, il conviendrait d'en informer soit la mairie, soit le géomètre chargé des travaux cadastraux, afin que ce dernier puisse, en temps utile, réimplanter le signal à la position voulue.





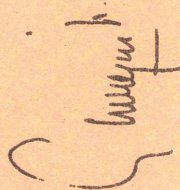
**RÉGION DE LORRAINE**  
**1998**

*Prix de la Rénovation et la Mise en Valeur  
d'un Bâtiment ou Monument Historique  
dans un Environnement particulièrement soigné*

Prix décerné par le Comité Régional du Tourisme  
à la commune de THIAVILLE-SUR MEURTHE (54)

Gérard LONGUET

Président de la Région Lorraine









## Aujourd'hui : LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE

Bien qu'ayant un finage très important, Fagnoux est peu peuplé. Le compte du châtelain de Baccarat pour l'année 1514 donne pour La Chapelle et Fagnoux 2 charrues et demy (3 laboureurs) et 5 manouvriers soit 8 "conduits" soit de 30 à 40 habitants mais pour les deux communautés sans aucune précision. (Thiaville à 16 conduits). Le compte des Voués de Baccarat pour 1683 indique :

"Le tiers des Rentes de fagnonen seigle et avoine et argent porte pour le seul Voué en seigle 4 quarterons, en avoine 4 quarterons et 8 gros ce qui peut faire supposer 1 laboureur à 12 quarterons ou 2 laboureurs à 6 quarterons et 24 gros payés par les manouvriers, les laboureurs étant exempts de rentes en argent. On arrive approximativement à 5 "conduits" soit 20 à 25 habitants.

Les rentes donnent en 1749 : 2 laboureurs et 3 manoeuvres, en 1755 les mêmes nombres.

Des états de corvée indiquent en 1767 : 5 conduits (2 Laboureurs, 2 Manoeuvres et 1 Veuve), en 1744 : 4 "conduits" (2 Laboureurs et 2 Manoeuvres).

Mais cette population va augmenter. En 1791, elle comprend 14 feux et 63 habitants.

L'accroissement provient principalement des nouvelles Censes : Grands Feins : 9 personnes, Prey Marcot et dessous le Prey Marcot : 20 personnes soit en tout 29 personnes alors que Fagnoux même ne gagne que 4 feux passant de 5 à 9 (environ 20 habitants).

### L'origine de cette population.

Elle est en général d'origine vosgienne : en 1692 Joseph BALLAND, époux de Claire PHILIPPE a un fils ; en 1698, Joseph MATHIEU "originaire de Saulcure" a un fils. En 1702, des MARCOLE, en 1712 Nicolas COLTAT, Sébastien FRANCOIS, Dominique THOMAS, en 1710 des PITON vivent à Fagnoux. Les plus anciens habitants ont donné leurs noms à des lieux dits de Fagnoux : Pré MARCOT, Pré BALLAND, Pré MATHIS, Fontaine PITON.

Après l'achat de la Cense par Pierre et Joseph GEORGEL, Fagnoux devient le fief des GEORGEL. En 1749 et 1755 y vivent : Pierre GEORGEL et Dominique LITAISE époux de Jeanne GEORGEL, Laboureur et Nicolas GEORGEL et Claude COLIN époux de Catherine GEORGEL, Manoeuvres.

En 1760, Nicolas BASTIEN époux de Jeanne GEORGEL est Laboureur à Fagnoux.

Mais cette population d'origine ne reste pas à Fagnoux, des migrations s'opèrent vers Thiaville. En 1749, nous retrouvons à Thiaville parmi les manoeuvres : Jean COLTAT, la Vve FRANCOIS, Nicolas PITON l'Aîné, parmi les laboureurs : Pierre PITON, Joseph PITON, Pierre PITON le Jeune. De même Nicolas PHILIPPE originaire de Ramonchamp qui a épousé Marie GEORGEL fille de Joseph, Maire de Fagnoux en 1737 est Laboureur à Thiaville en 1749 où il deviendra un notable. Perre MARCOLE en 1721 est "Citoyen de Deneuvre". Ces migrants ont été remplacés par d'autres familles par exemple les MARTIN, originaires du Valtin et de Fraize.

En 1788, le rôle d'imposition pour travaux de routes ne comprend plus sur 11 contribuables qu'un ancien nom : Nicolas PHILIPPE.